

TARIFS 2021-2022

SECTION MUSIQUE

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	35,50 €	35,50 €
<i>Cursus complet instrumental ou vocal</i>		
Chant ou instrument, 1 ^{er} cycle jusqu'en milieu de 2 ^{ème} cycle, 30' individuel ou ateliers vocaux par 2 élèves en cursus complet + formation musicale obligatoire + pratique collective obligatoire	450,00 €	1058,00 €
Chant ou instrument, fin de 2 ^{ème} cycle et 3 ^{ème} cycle (CEM), 45' individuel + formation musicale obligatoire + pratique collective obligatoire	510,00 €	1091,00 €
Chant ou instrument, cycle spécialisé (DEM), 1h individuel + formation musicale obligatoire + pratique collective obligatoire	556,00 €	1133,00 €
Soutien à la pratique amateur (pratique collective prioritaire + instrument 30')	450,00 €	1058,00 €
Cursus CHAM (forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit)	285,00 €	285,00 €
<i>Discipline instrumentale ou vocale supplémentaire (2^{ème} dominante)</i>		
Cours de 30'	270,00 €	638,00 €
Cours de 45'	321,00 €	717,00 €
<i>Cursus par discipline unique (+ pratique collective éventuelle)</i>		
Formation Musicale (Éveil *sous réserve d'ouverture de la classe* ou Initiation, F.M. Adultes) ou Culture Musicale (Histoire, Analyse) ou MAO (Musique assistée par ordinateur)	177,00 €	460,00 €
Écriture musicale ou musique de chambre	288,00 €	786,00 €
Pratique collective : orchestres, ensembles instrumentaux ou vocaux ouverts aux amateurs	53,00 €	142,00 €
Atelier de technique vocale (+ accès à l'ensemble vocal)	210,00 €	420,00 €
Atelier de Jazz	143,00 €	319,00 €

SECTION DANSE (classique ou contemporaine)

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	35,50 €	35,50 €
Eveil (5 ans) (1 cours hebdomadaire) *sous réserve d'ouverture de la classe*	138,00 €	415,00 €
Initiation (6-8 ans) (1 cours hebdomadaire)	293,00 €	749,00 €
Cycle 1, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année (2 cours hebdomadaires)	586,00 €	854,00 €
Cycle 1, 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années (3 cours hebdomadaires)	630,00 €	887,00 €
Cycle 2 et 3 (3 cours hebdomadaires)	672,00 €	919,00 €
Cursus CHAD : 4 cours obligatoires dans les 2 disciplines dont une dominante (forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit)	285,00 €	285,00 €

SECTION ART DRAMATIQUE

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	35,50 €	35,50 €
Cycle d'initiation (à partir de 11 ans)	190,00 €	460,00 €
Cycles 1 et 2, 1 ^{ère} année	391,00 €	940,00 €
Cycle 2, 2 ^{ème} année à Cycle spécialisé	422,00 €	970,00 €
Cycle de préparation aux concours des écoles supérieures (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur/CPES) en partenariat avec le CRR de Rueil-Malmaison et des Centres dramatiques nationaux	555,00 €	555,00 €

TARIFS DIVERS

Participation à des Master Classes	Saint-germanoï : 20,00 € Non saint-germanoï : 28,00€	Gratuit pour les élèves du CRD
Spectacles exceptionnels d'élèves	7,00 €	
Concert de professeurs	10,00 €	
Location d'un instrument par le CRD	un trimestre	61,00 €
	un semestre	120,00 €
	Année scolaire (septembre à juin)	178,00 €

Il est appliqué aux droits de scolarité les réductions suivantes pour les élèves saint-germanoï :

- Réduction de 25% pour les familles dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 350€
- Réduction de 15% pour les familles dont le QF est compris entre 351€ et 685€
- Réduction de 10% pour les familles dont le QF est compris entre 686€ et 2000€
- Les familles saint-germanoïses de 3 enfants à charge et plus bénéficient d'une réduction supplémentaire de 10%.

!/ Pour bénéficier de ces réductions, les familles saint-germanoïses doivent impérativement disposer de leur Carte famille (+) avant le 1^{er} octobre 2021. La demande peut être effectuée en ligne :

<https://www.espace-citoyens.net/saintgermainenlaye/espace-citoyens/Activites/IndexInfosPratiquesPubliques#>

En cas de désistement, les frais de dossier ne seront pas remboursés. Toute scolarité commencée, même arrêtée en cours d'année, est effectivement due en totalité. En cas de changement ou d'abandon dans le délai, il est impératif de nous en avvertir par écrit.

Pour les scolarités commencées après le 1^{er} janvier, les frais de scolarité seront calculés au *pro rata temporis*.

Bourse d'Etude

Le Ministère de la Culture propose chaque année des bourses d'études aux élèves de cycle spécialisé, sous condition de ressources. Les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat dans le courant de l'année.